

LA RESTAURATION (annexe lettre de rentrée 2025)

TARIFICATIONS – ABONNEMENT

Niveau Seconde

Hormis les élèves senlisiens qui rentreraient déjeuner à la maison, les élèves de 2nde sont demi-pensionnaires à l'année. Les seuls changements autorisés seront ceux qui concerneraient les élèves qui n'auraient pas cours (sur toute l'année) un après-midi entier : ce qui permettrait à l'élève de rentrer chez lui si vous le souhaitez. **Les élèves utiliseront leur badge scolaire numérique pour accéder au self : accessible sur le téléphone portable via école directe et enregistrable (donc pas besoin de connexion).**

L'élève qui n'aurait pas de portable pourra demander, à la rentrée, une version plastifiée de sa carte.

Les repas apportés de l'extérieur sont strictement interdits (exceptions faites de certains P.A.I à valider auprès de l'infirmière).

❗ **En cours d'année, un élève externe pourra s'abonner.**

ABONNEMENT ANNUEL : du lundi 1^{er} septembre 2025 au vendredi 2 mai 2026 (31 semaines)

- **Lundi 1^{er} septembre 2025 :**
 - 1^{er} jour : pour les externes repas obligatoire au self facturé aux familles (6,95 €) pour les demi-pensionnaires repas inclus dans l'abonnement

Fréquence hebdomadaire	Tarif unitaire	Tarif pour l'année
5 Jours	6.95 €	1 077.25€
Occasionnel	8.80 €	

- **Lors des sorties de classes à la journée**, les élèves habituellement abonnés au self, le jour de cette sortie, auront un pique-nique fourni par l'établissement. Les non-abonnés apporteront leur repas.
- **Le calcul du prix du repas** pour les abonnements tient compte du coût des produits alimentaires et du coût de fonctionnement à l'année. Par conséquent, pour les abonnements, les repas non servis ne sont pas décomptés (pas d'avoir ou de remboursement en cours d'année) notamment pour les ponts et jours fériés, journées pédagogiques, jours d'examen.
- **En cas d'absence de l'élève**, la famille ne pourra demander de remboursement, qu'à partir de deux semaines d'absence consécutives en fournissant, auprès de la vie scolaire, un justificatif médical. Toute absence d'une autre nature ne sera pas prise en compte pour un remboursement.

PERIODES HORS ABONNEMENT : Du Lundi 1^{er} Juin 2026 et jusqu'à la fin de l'année scolaire

Le tarif minimum de 6,95 € est appliqué **pour tous**.

Sur cette période, facturation aux familles sur la base des repas réellement consommés.